

Affaire suivie par : Stéphane LHERMITTE
Tél : 04 70 48 33 23
Courriel : stephane.lhermitte@allier.gouv.fr

Moulins, le **26 MAI 2026**

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames, Messieurs les Maires

OBJET : Adaptation des dispositifs de sécurité et de secours lors des manifestations et rassemblements en période de forte chaleur

PJ : Infographies relatives aux bons gestes en cas de fortes chaleurs

Dans un contexte de hausse exceptionnelle des températures, compte tenu de la période sur l'ensemble du département, et du fait de plusieurs situations à risques dans les jours à venir (épreuves sportives...), il vous est demandé de veiller à l'adaptation immédiate des dispositifs de sécurité, de secours et d'accompagnement sanitaires mis en œuvre à l'occasion des manifestations accueillant du public, **notamment les manifestations sportives, culturelles, festives et les rassemblements de grande ampleur organisés en extérieur comme en intérieur.**

Il convient tout particulièrement de rappeler les mesures suivantes :

- procéder à une évaluation renforcée des risques sanitaires liées aux fortes chaleurs dans le cadre de l'instruction et du suivi des événements accueillant du public,
- adapter, si nécessaire, les dispositifs prévisionnels de secours (5DPS) au regard des conditions météorologiques attendues, de la fréquentation estimée, de l'âge du public et de la durée des manifestations,
- renforcer, si nécessaire, en lien avec les services d'incendie et de secours, les associations agréées de sécurité civile et les services de santé mobilisés, les capacités de prise en charge des malaises, déshydratations, coups de chaleur et d'autres situations d'urgence liées aux températures élevées,
- prévoir, lorsque cela est possible, des points d'eau accessibles gratuitement, des zones ombragées ou rafraîchies, ainsi que des espaces de repos destinés au public et aux personnels engagés,

- sensibiliser les organisateurs à la nécessité, si possible, d'adapter les horaires des épreuves ou animations lorsque les conditions climatiques le justifient, en particulier pour les publics vulnérables et les activités sportives intensives,
- porter une attention particulière aux personnels mobilisés dans le cadre des dispositifs de sécurité, de secours et de maintien de l'ordre, afin de garantir des temps de relève suffisants, un accès permanent à l'hydratation et des équipements adaptés,
- veiller à la diffusion régulière de messages de prévention à destination des participants, spectateurs et encadrants, rappelant les gestes de protection contre la chaleur et les conduites à tenir en cas de malaise
- assurer une coordination étroite entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les organisateurs d'évènements, les associations agréées de sécurité civile et les acteurs de secours et sanitaires.

Vous veillerez à maintenir une vigilance constante sur l'évolution de la situation météorologique. Vous pourrez, si les circonstances l'exigent, demander l'adaptation, le report ou l'annulation de certaines manifestations lorsque les conditions de sécurité ne peuvent être garanties.

Je vous remercie de la pleine mobilisation de l'ensemble des services placés sous votre autorité afin d'assurer la sécurité et la santé de nos concitoyens dans cette période de vigilance particulière.

Ces consignes valent jusqu'à la fin de la vague de chaleur en cours.

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète, Directrice de cabinet,



Cyrielle FRANCHI